



Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 081-258101815-20240314-2024_3-BF



Convocation : 06.03.2024
Affichage : 06.03.2024

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 14 MARS 2024 À 18H00

N° 2024/3

Objet : Approbation du compte administratif 2023

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Florence ESTRABAUD, MM. Didier HOULES, Christophe TESTAS.

Secrétaire :

Didier HOULES

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Mme Geneviève VICENTE, Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (en visioconférence)

Délibération n° 2024/3

Approbation du compte administratif 2023

Le Président ayant exposé,

Le compte administratif reprend toutes les opérations décidées lors du vote du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Son résultat correspond à l'exécution des dépenses et des recettes pour l'exercice 2023 :
- du budget principal

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte administratif 2023, le montant des restes à réaliser, conformément au document joint en annexe.

Résultat 2023 :

(montants en Euros)

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Solde
Fonctionnements	557 703,81	597 719,67	Excédent 40 015,86	40 015,86 Report 2022 + 359 503,38 Excédent net 399 519,24
Investissement	678 708,20	127 184,71	Déficit 551 523,49	- 551 523,49 Report 2022 280 897,16
Reste à réaliser N-1	20 628,00	640 000,00	619 372,00	<u>619 372,00</u> Excédent net 348 745,67
Totaux	1 257 040,01	1 364 904,38	Excédent 107 864,37	Excédent cumulé 748 264,91

Le Président, après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2023 et conformément à la loi, quitte la séance lors du vote pour laisser la présidence à Monsieur Michel BENOIT, Vice-Président.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve l'ensemble des opérations du compte administratif 2023, le montant des restes à réaliser, conformément au document joint en annexe,

- autorise les inscriptions au budget primitif 2024 :

- des résultats du compte administratif 2023,
- des restes à réaliser en dépenses et recettes,

- déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et dit que la présente délibération sera jointe au compte administratif comme pièce justificative.

Fait et délibéré à Castres, le 14 mars 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,



Arnaud BOUSQUET